

Promotions: Mode d'emploi

Carrière

Pour être promu... Il faut d'abord être « promouvable » !

-Etre « promouvable », c'est avoir l'ancienneté requise dans un échelon permettant une éventuelle promotion à l'échelon supérieur. Il y a trois rythmes d'avancement : au grand choix, au choix ou à l'ancienneté....(voir le tableau d'avancement en annexe).

Exemple : un PE au 8ème échelon depuis le 01/02/2012 sera promouvable au 9ème échelon le 01/08/2014 au grand choix (2 ans 6 mois), le 01/02/2016 au choix (4 ans) et le 01/08/2016 à l'ancienneté (4 ans 6 mois).

-Etre promu nécessite d'être « promouvable » et d'avoir le barème nécessaire pour être dans les 30% qui seront promus au grand choix ou les 5/7ème qui seront promus au choix. Les promotions à l'ancienneté sont automatiques.

Les promotions des instituteurs se font par année civile, du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Les promotions des professeurs des écoles se font par année scolaire, du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.

BAREME = (Note+correctif) x 2 + AGS
(correctif pour note antérieure au 31 juillet 2009= 0,25 point de plus par année entière).

Les élu(e)s à la CAPD du SNUipp-FSU67 peuvent suivre votre dossier ... il suffit pour cela de nous faire parvenir la **fiche de suivi syndical** que vous trouverez en annexe.

Pour connaître, à titre indicatif, le nombre de promouvables et de promus à chaque échelon (Corps des PE) ainsi que les barèmes des derniers promus de l'an dernier (campagne de Promotions 2012/2013)...consultez le tableau ci-dessous en vous référant à l'échelon qui vous concerne.

Barème des derniers promus à chaque échelon (promotions 2012/2013)

Echelons	Grand Choix (30%)		Choix (5/7ème)		Ancienneté (tous les autres!)
	Nombre de: Promouvables	Promus	Nombre de: Promouvables	Promus	Nombre de: Promus
4 ^{ème}					2 promus Barème: 23
5 ^{ème}	207	62 promus Barème 2012/2013: 28	0	0	149 promus Barème 2012/2013: 20
6 ^{ème}	239	71 Barème: 31.5	176	125 Barème: 29.661	51 Barème: 25
7 ^{ème}	268	80 Barème: 36	194	138 Barème: 35	52 Barème:26
8 ^{ème}	303	90 Barème: 41	212	151 Barème: 40.5	50 Barème: 35.497
9 ^{ème}	264	79 Barème: 54.258	183	130 Barème: 47.000	63 Barème: 45.500
10 ^{ème}	255	76 Barème: 64.344	137	97 Barème: 56.5	31 Barème: 52
11 ^{ème}	135	40 Barème: 72.764	78	55 Barème: 67.983	19 Barème: 60.839

CAPD Promotions le 12 décembre 2013



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pegc - Fédération Syndicale Unitaire

Site national: www.snuipp.fr et Site du Bas Rhin : <http://67.snuipp.fr/>